



WEBINAIRE « REC' ONNECTÉS: LES COMPTEURS COMMUNICANTS

CADRE LÉGAL, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Fédération des CPAS

Présenté par Stéphanie LOMBART et Christophe CALOMME;

Direction socio-économique

Namur, le 04 mars 2021

- **PLAN**

1. LE CADRE EUROPEEN

2. LE DÉCRET ÉLECTRICITÉ

**Plans de déploiement
Intolérants ou électrosensibles
Fonctionnalités du compteur communicant
Régime de comptage et facturation**



1. LE CADRE EUROPÉEN

Objectifs européens

- Augmentation de la part des énergies renouvelables;
 - Amélioration de l'efficacité et de la sécurité énergétique;
- système de comptage intelligent = outil indispensable:
- transition énergétique;
 - participation au marché des consommateurs en tant que clients actifs.
-
- 2009 Directive européenne de 2009/77
Préconise un *full roll out* = 80% du parc équipé de compteurs intelligents en 2020 si évaluation économique positive.



1. LE CADRE EUROPEEN

- 2012 Étude de la CWaPE

Évaluation économique négative pour la Wallonie;

Dérogation au scénario proposé par l'Europe;

Scénario alternatif avec un déploiement segmenté proposé.

- 2017 Seconde analyse de la CWaPE

Si évaluation neutre ou positive par le GRD – déploiement raisonnable –15 ans.

- 2018 Modification du décret électricité relatif au déploiement des compteurs intelligents

- 2019 Directive 2019/944 (Clean Energy Package)

Renforcement des dispositions relatives aux compteurs communicants.

Benchmarking smart metering deployment in the EU-28

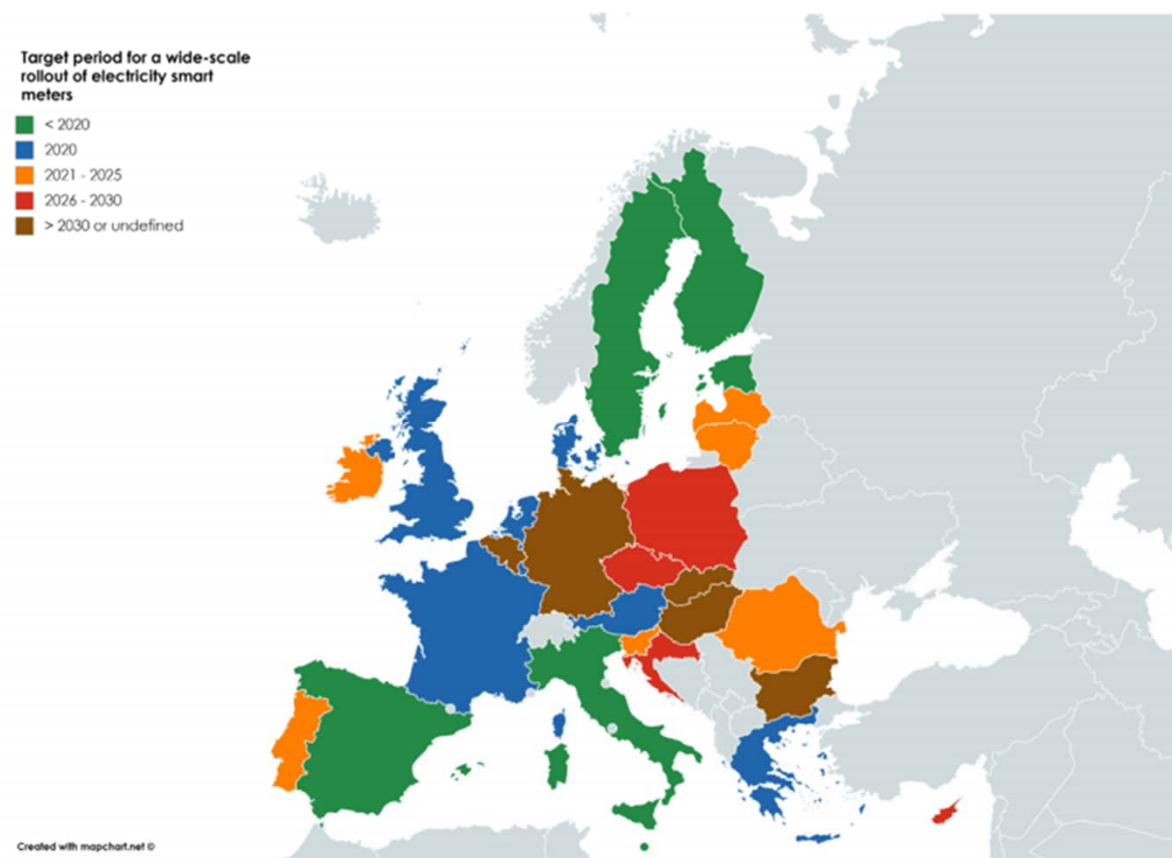


Figure 3: Overview of target period for a wide-scale rollout of electricity smart meters with at least 80 % of all consumers for each Member State.

Étude Tractebel
12/2019



PLAN

1. LE CADRE EUROPÉEN

2. LE DECRET ÉLECTRICITE

Plans de déploiement
Intolérants ou électrosensibles
Fonctionnalités du compteur communicant
Régime de comptage et facturation

1. LE DECRET ÉLECTRICITÉ

Articles 35 à 35 ter du décret électricité

■ Plan de déploiement

01/01/2023

- Clients résidentiels en DDP
- Compteur remplacé
- Nouveau raccordement
- Sur demande URD

31/12/2019

- 80% des URD qui:
 - Consommation $\geq 6000\text{kWh}$
 - Puissance nette développable de production d'électricité $\geq 5\text{kWe}$
- Points de recharge ouverts au public

Diapositive 7

SL14

Souligner que comme le càb classique est en fin de vie, on va en priorité remplacer les càb par des CI.

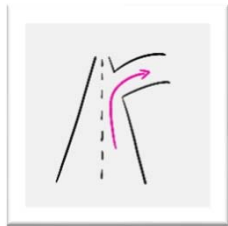
Stéphanie LOMBART; 23-02-21

1. LE DÉCRET ÉLECTRICITÉ

■ Opposition au compteur intelligent

« Nul ne peut s'opposer au placement d'un compteur intelligent, ni en demander sa suppression sous peine de ne pouvoir exercer son droit d'accès au réseau. »

Dérogation: personne souffrant d'intolérance ( Précisions G.W.)



Janvier 2021: Changement proposé (non encore adopté)

Transposition de la DPR: « Tout client final pour refuser le placement d'un compteur communicant ou l'activation de la fonction communicante, selon son libre choix individuel. »



1. LE DÉCRET ÉLECTRICITÉ

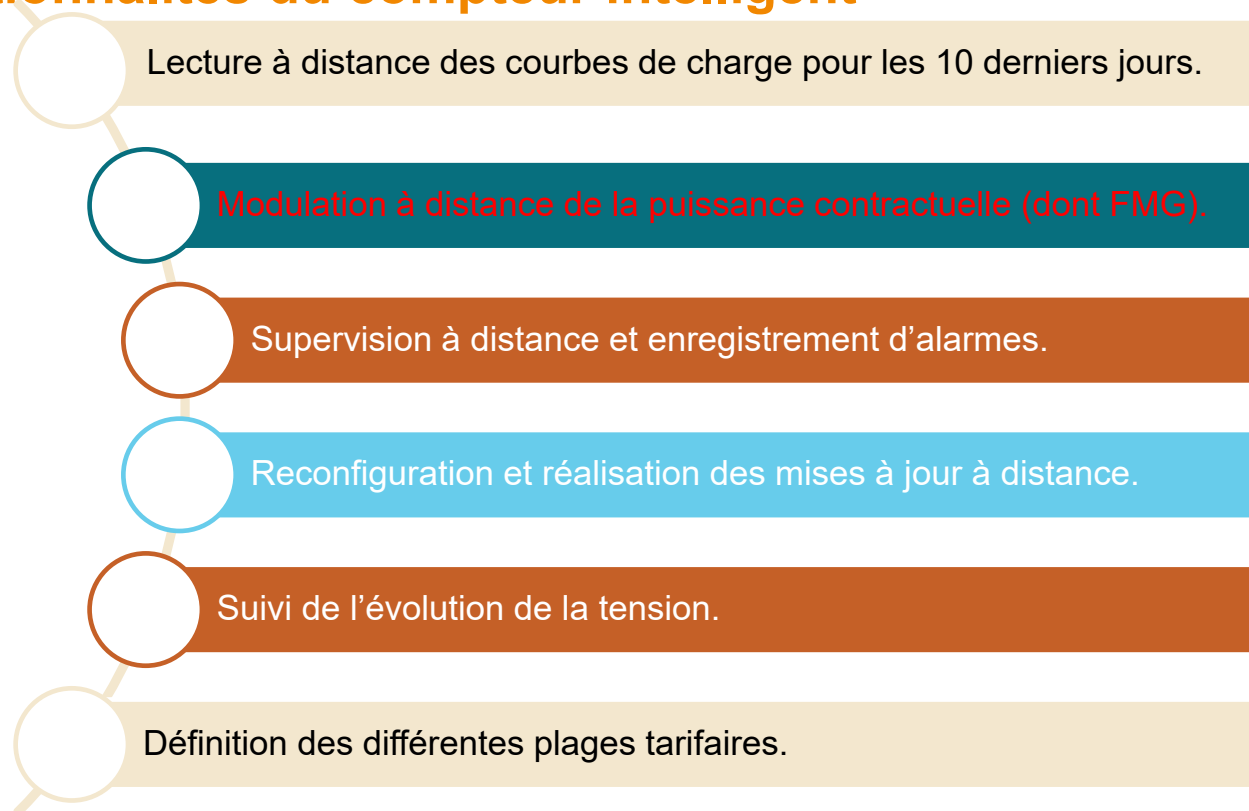
■ Fonctionnalités minimales du compteur intelligent





1. LE DÉCRET ÉLECTRICITÉ

■ Fonctionnalités du compteur intelligent



1. LE DÉCRET ÉLECTRICITÉ

■ Estimation du solde disponible sur le compteur

- ✓ Actualisée au min 1X/24h00 sur le compteur
- ✓ Une 1x/h00 sur le compteur ou autre support



Si crédit < seuil → *Infos vers client*

(→ *Précisions G.W.*)



1. LE DÉCRET ÉLECTRICITÉ

- **Régime de comptage et de facturation**

Sauf prépaiement: par défaut annuel

- **Consultation des données**

Le GRD doit permettre la consultation libre et gratuite de ses données.

( *Précisions G.W.*)



1. LE DÉCRET ÉLECTRICITÉ

- Défis futurs à relever



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS?